



République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Date de la convocation :
21/09/2017

Membres en exercice :
15

Présents :
12

Votants :
12

Secrétaire de séance:
Michèle MOUTTE

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER, Maire.

Présents :

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Christian BOURRELLY, Sandra CAMPIONE, José CHARROUX, Marie-Claude CLAEYS, Paul LOMBARD, Cyrille PRACHE, Daniel DELORY, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Représentés :

Absents :

Louis BREMOND, Stéphanie GIOVANNONI, Cathie MAZZOLINI

DE 2017 041

Objet: CCHPPB : Convention de mise à disposition du groupe scolaire pour l'ALSH

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, cet été, l'accueil de la cantine de loisirs sans hébergement s'est fait dans les locaux du groupe scolaire.

Afin de pouvoir régulariser cette situation, Monsieur le Maire propose à l'assemblée une convention de mise à disposition des lieux à conclure avec la Communauté de Communes Haute Provence Pays de Banon.

Cette convention régit les conditions d'occupation du centre de loisirs et la contrepartie financière.

Considérant la présentation de cette convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD** pour la mise à disposition de ce bâtiment au profit de la Com. Com. Haute Provence Pays de Banon dans le cadre de sa compétence "Action Sociale d'intérêt communautaire" ;
- **FIXE** la participation financière de l'année 2017 à hauteur des dépenses réelles constatées pour le service ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention proposée.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

